



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 23 avril 2021

Sécheresse : Premier arrêté de restriction des usages de l'eau pour le département de la Loire-Atlantique – secteur concerné : bassin versant des Côtiers Bretons

Le manque de précipitation des dernières semaines a fait fortement baisser le débit des cours d'eau sur le département de la Loire Atlantique, jusqu'à atteindre pour le bassin versant des Côtiers Bretons (hors secteur réalimenté) le seuil d'alerte, ce qui implique la prise de mesures de restrictions des usages de l'eau.

Cette situation conduit le préfet à prendre les premières mesures de limitation pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et à placer l'ensemble du département en situation de vigilance.

Les restrictions s'appliquent aux eaux de surface et à leurs nappes d'accompagnement (incluant les forages et retenues d'eau connectés au cours d'eau ou à sa nappe d'accompagnement).

La DDTM¹ de Loire-Atlantique met à disposition plusieurs outils relatifs à l'usage de l'eau :

→ [L'outil RestrEAU](https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/) proposé gratuitement par la DDTM. Du particulier au professionnel, cet outil vous permet, **en temps réel**, de connaître, selon votre commune et votre seuil d'alerte, les restrictions des usages d'eau à respecter : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

→ [L'outil PROPLUVIA](http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/) permet de consulter les arrêtés et les niveaux des restrictions de l'usage de l'eau à l'échelle **infra-départementale** : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>

L'arrêté préfectoral est consultable dans toutes les mairies du département, à la préfecture de la Loire-Atlantique à Nantes et sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Secheresse> (des outils sécheresse sont également disponibles sur le site)

1 DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Compte-tenu de la diminution des débits des cours d'eau du département, le préfet de la Loire-Atlantique invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau.

*Carte de localisation des mesures de restrictions des usages de l'eau prises par arrêté préfectoral
(source : DDTM44)*



Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle